

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 17 (1970)
Heft: 12

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exposition

«La protection civile nous concerne tous»

Lausanne, du 5 au 16 janvier 1971

L'exposition est organisée par l'Union vaudoise pour la protection des civils (UVPC), sous le patronage de l'Union suisse, avec l'appui de la Commission romande d'information et des Offices fédéral, cantonal et communal de protection civile.

C'est en éprouvant un sentiment de réelle satisfaction que le Comité de notre association inaugurerà, le 5 janvier prochain, l'exposition dans un cadre aussi favorable que celui des «Grands magasins Innovation S. A.».

D'emblée, nous désirons exprimer notre vive reconnaissance à la Direction de l'«INNO» qui a bien voulu mettre des locaux à disposition pour cette manifestation, première de cette importance en Suisse romande.

Nous espérons d'avance que les visiteurs y viennent nombreux et qu'ils veuillent bien accorder une attention réfléchie à ce qui leur sera présenté. Il est nécessaire en effet que la population soit largement renseignée à la fois sur le but de la protection civile en général, ainsi que sur ce qui a déjà été réalisé dans ce domaine, en Suisse, dans le canton et dans notre ville.

En se présentant dans un grand magasin, la protection civile a voulu aller au devant du public au lieu d'attendre qu'il vienne à sa rencontre. La raison en est simple, une récente enquête l'a d'ailleurs confirmée en dévoilant que la nécessité d'une protection civile n'est pas encore suffisamment ancrée dans les esprits.

Trop de personnes s'imaginent toujours que cette organisation de protection civile ne saurait les

concerner personnellement. Or, la réalité est tout autre. Pour pouvoir devenir réellement efficace, la protection civile doit d'abord être approuvée par une large majorité. De nos temps, les catastrophes se sont multipliées avec le progrès: accidents de chemin de fer, chutes d'avion, avalanches, inondations, tremblements de terre, et même pollution de l'air par des substances radio-actives sont survenues et peuvent se reproduire. De plus, il est évident qu'un organisme de protection civile bien équipé et bien exercé dès le temps de paix, serait pleinement efficace si cette autre catastrophe, la plus grave de toutes, c'est-à-dire, une guerre moderne, atomique et totale, devait subitement s'abattre sur notre pays.

On comprend qu'une telle guerre qui peut méconnaître les frontières en les survolant, qui peut atteindre quiconque sans distinction, ne peut pas être combattue uniquement par l'armée. Ne serait-ce pas faire preuve d'une grave insouciance que de laisser la population sans une défense adéquate devant une telle menace?

Chacun sait maintenant que la bombe atomique elle-même n'a qu'une puissance limitée et qu'à partir d'une certaine distance du point d'impact les destructions s'amenuisent de plus en plus à mesure que l'éloignement s'accroît. Dans cette vaste surface les secours sont possibles et permettent de sauver des vies humaines et des biens en grand nombre.

Il est indispensable cependant de pouvoir agir tout de suite et d'une manière efficace, ce qui naturellement implique que plusieurs conditions préalables soient d'abord satisfaites:

Presse- und Redaktionskommission des SBZ.
Präsident: Dr. Egon Isler, Frauenfeld. Redaktion:
Herbert Alboth, Bern. Inserate und Korrespon-
denzen sind an die Redaktion, Schwarztorstr. 56,
3007 Bern, Telefon (031) 25 65 81, zu richten.
Jährlich zwölfmal erscheinend.
Redaktionsschluss am 15. des Monats.
Jahresabonnement für Nichtmitglieder Fr. 12.—
(Schweiz). Ausland Fr. 16.—. Einzelnummer
Fr. 1.—. Nachdruck unter Quellenangabe ge-
stattet. Druck: Vogt-Schild AG, 4500 Solothurn 2.

Inhaltsverzeichnis der Nummer 12/1970

| | |
|--|-----|
| Exposition «La protection civile nous concerne tous» | 323 |
| Que présente cette exposition? | 324 |
| Lausanne — Organisation locale | 326 |
| Ausbildung im Zivilschutz | |
| Provisorische Zivilschutzanlage St. Gallen | 328 |
| Zivilschutz-Ausbildungszentrum Altstätten eingeweiht | 334 |
| Brot aus eigener Fahrküche | 336 |
| Stimmen zum Zivilverteidigungsbuch | 337 |
| Zivilschutz in der Schweiz | 338 |
| Zivilschutz im Ausland | 339 |
| Nouvelles des villes et cantons romands | 340 |
| Das Bundesamt für Zivilschutz berichtet | 344 |
| L'Office fédéral de la protection civile communique | 344 |
| L'Ufficio federale della protezione civile comunica | 344 |